

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26 mars 2018**  
**à 18 heures 30.**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie sous la Présidence de Madame Karine BOURDELAS, Maire.

Présents : MM. BOURDELAS Karine, BIJAULT Joël, DUVAL Corinne, LEGARLANTEZECK Laurent, ROGER Michel, KHATTABI Abderrahim, LAIGNEL Frédéric, ANCERNE Jérôme.

Absents excusés : MM. COCAGNE Sylvain (pouvoir BIJAULT Joël), SUIVRE Gilles, DELAUNAY Stéphane, FIEGE Françoise.

Absent : MM. LAIGNEL Jean-Charles.

Secrétaire de séance : MM. DUVAL Corinne, ROGER Michel

Date de convocation : 19 mars 2018

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 MARS 2018**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés .....		183 038 43		3922 40		186 960 83
Opérations de l'exercice .....	247 732 55	268 627 95	105 931 16	351 688 36	353 663 71	620 316 31
TOTAUX .....	247 732 55	451 666 38	105 931 16	355 610 76	353 663 71	807 277 14
Résultats de clôture .....		203 933 83		249 679 60		453 613 43
Restes à réaliser .....			894 577 37	549 921 00	894 577 37	549 921 00
TOTAUX CUMULÉS .....		203 933 83	894 577 37	799 600 60	894 577 37	1 003 534 43
RÉSULTATS DÉFINITIFS .....						108 957 06

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2017 les membres du conseil municipal approuvent unanimement le compte administratif présentant un excédent de fonctionnement de 1 003 534.43 € et un reste à réaliser d'investissement de 894 577.37 € en dépenses et de 549 921 € en recettes, soit un résultat de clôture de 108 957.06 €.

**3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

Le conseil municipal unanime déclare les écritures du compte de gestion dressé par le trésorier principal identiques au compte administratif et n'émet aucune observation.

#### **4. AFFECTATION DE RESULTATS**

Comme détaillé ci-dessus, le résultat de clôture de 108 957.06 € n'appelle aucune observation des membres présents. L'affectation se répartissant comme suit :

#### **5. (012/2018) - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Le budget primitif est voté à l'unanimité et s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement :	303 014.06 €
Section d'investissement :	980 473.00 €

Le montant précis des dotations n'est pas encore connu à ce jour.

(013/2018) - Le conseil municipal, unanime, décide de reporter en 2018 les taux d'imposition de l'année précédente, à savoir :

Taxe d'habitation :	9.10 %
Taxe foncière bâti :	7.23 %
Taxe foncière non bâti :	15.04 %

#### **6. (013/2018) - SIAEP DU MEILLON : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2016**

Le Maire explique que ce rapport préalablement adopté en assemblée délibérante par les membres du SIAEP du Meillon doit faire l'objet d'une délibération auprès des communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable présenté.

#### **7. AXA : MUTUELLE COMMUNALE**

Joël Bijault explique que « mutuelle communale » n'est pas le terme qui convient car cela signifierait que la démarche et la mise en place pour la réalisation de ce projet seraient de l'initiative et de la compétence de la mairie, ce qui n'est pas le cas.

Il s'agit d'une démarche commerciale d'AXA pour laquelle la mairie donne autorisation sans s'engager ni être partenaire. Il s'agit plutôt d'une mutuelle groupée sur proposition d'AXA.

La réduction sur contrat proposée par AXA s'applique à partir de 5 personnes et est de -30 % par rapport au tarif de base.

Le conseil municipal, unanime, accepte qu'AXA, informe et organise les démarches nécessaires à destination des habitants d'OCCAGNES, à sa charge.

#### **8. Questions diverses**

- Une lumière de candélabre grillée à côté de la boulangerie
- Un couvercle de bouche d'égout cassé petite rue
- Le stock d'enrobé est à couvrir en totalité afin qu'il ne sèche pas : contacter les communes concernées pour demander si elles auraient une grande bâche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

Les conseillers municipaux

Les secrétaires

Le Maire